



Commission des solidarités

4516 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion

Avance de financement 2012 au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

Rapport n° CP/2012/132

Service gestionnaire :

Service pour l'accès à l'autonomie sociale

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer le versement d'un acompte, début 2012, pour le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), association pour laquelle le Conseil Général du Bas-Rhin, a alloué en 2011, une subvention de 40 500 €.

J'ai l'honneur de vous soumettre la demande de subvention de fonctionnement en faveur de l'association CIDFF :

Le C.I.D.F.F : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

a pour objectif l'information au public, plus spécifiquement féminin, dans les domaines juridique, professionnel, conjugal et familial.

L'instruction des dossiers de subventions et la décision d'attribution aux associations interviennent tardivement au regard des activités que les associations sont amenées à effectuer dès le début de l'année.

Aussi, afin de faciliter la réalisation de ses actions et permettre une bonne gestion de sa trésorerie, il vous est proposé d'accorder en 2012 un acompte représentant 50% de la somme attribuée en 2011, à l'association CIDFF pour laquelle le montant alloué en 2011 était de 40 500 €.

Cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des Solidarités lors de sa réunion du 12 janvier 2012.

Nom de l'association	Enveloppe	Montant de la subvention versée en 2011	Acompte 2012 (50% du montant de la subvention versée en 2011)
CENDRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (C.I.D.F.F.)	15232 LUTT02	40 500,00 €	20 250,00 €

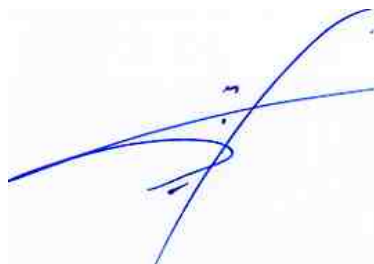
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de verser au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles un acompte de 50 % de la subvention allouée en 2011, soit 20 250 €, conformément au tableau annexé.

Elle autorise par ailleurs le président du Conseil Général à signer la convention s'y rapportant.

Strasbourg, le 23/01/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL